



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TIPP

Question écrite n° 18395

Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre du budget sur les hausses de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) décidées par le Gouvernement pour faire face aux exigences budgétaires pour 1995. Il est parfaitement conscient des difficultés financières auxquelles est confronté le Gouvernement pour réduire le déficit du budget de la nation, mais il est également convaincu que la réduction de l'avantage fiscal dont bénéficie l'essence sans plomb par rapport à l'essence plombée est, à long terme, une mauvaise affaire pour le pays. En effet, le taux de pénétration de l'essence sans plomb en France est actuellement de l'ordre de 46 p. 100. Lorsque nos voisins allemands se situaient dans cette même fourchette, voire à des taux inférieurs, ils furent confrontés à des problèmes de pollution incommensurables. Des régions entières, notamment le sud-ouest du pays, et plus particulièrement la Forêt-Noire et la Bavière, furent touchées par un véritable fléau que les scientifiques ont appelé « Waldsterben » ou « mort de la forêt ». La principale cause de ce mal fut clairement identifiée, à savoir la pollution par oxyde de carbone due au gaz d'échappement des véhicules. Des milliers d'hectares de forêt furent livrés aux haches des bûcherons et le produit de ces coupes fut bradé à perte ! Des lors, l'Allemagne s'est engagée dans une formidable promotion de l'essence sans plomb, en instaurant un écart de 47 centimes à la pompe en faveur de ce carburant par rapport à l'essence plombée, écart très nettement supérieur à celui préconisé par l'Union européenne qui fixe un différentiel de 33,5 centimes par litre. À l'heure actuelle, et grâce à cette mesure fiscale, le taux de pénétration du sans-plomb chez nos voisins d'outre-Rhin a atteint 90 p. 100 et les problèmes de « Waldsterben » ont regagné de manière significative. Il est par conséquent démontré que l'utilisation de l'essence sans plomb doit être favorisée. Or, dans le projet gouvernemental d'augmentation de la TIPP, ce carburant va augmenter de manière significative ; et, en tout état de cause, la hausse sera plus importante que celle appliquée à l'essence plombée. Cette décision est mauvaise pour l'environnement, car elle va pousser les gens à consommer du gazole, qui pollue encore plus que l'essence. Tous les pays d'Europe font bénéficier le sans-plomb d'un avantage fiscal pour encourager l'emploi de ce carburant. Il serait dès lors souhaitable de revoir les hausses envisagées et de les corriger de sorte que la consommation d'essence sans plomb se généralise. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position quant au problème qu'il vient d'évoquer.

Texte de la réponse

En 1989, l'instauration d'un avantage fiscal pour le supercarburant sans plomb par rapport au supercarburant plombé était destinée à favoriser le lancement de ce nouveau carburant et à inciter les automobilistes à acheter des véhicules équipés de pots catalytiques. Dans la mesure où, d'une part, le supercarburant sans plomb représente maintenant 50 p. 100 des consommations totales de supercarburants et, d'autre part, tous les véhicules à essence neufs commercialisés depuis le 1er janvier 1993 sont obligatoirement équipés d'un pot catalytique exigeant l'emploi de ce carburant, il n'y a plus lieu de maintenir l'avantage à son niveau actuel. Par ailleurs, la recommandation européenne d'appliquer un différentiel de 50 ecus/1 000 litres (soit 33,5 centimes par litre) n'a aucun caractère contraignant. Quatre États membres de l'Union européenne (Danemark, Espagne, Irlande et Portugal) n'en tiennent, d'ores et déjà, pas compte. Dans ces conditions, la mesure de réduction de l'écart de taxe intérieure de consommation entre le supercarburant sans plomb et le supercarburant plombé proposée à l'article 8 du projet de loi de finances pour 1995 se justifie pleinement, remarque étant faite que

l'ecart subsistant, soit 26,28 centimes par litre au lieu de 33,50 actuellement, est de nature a inciter les automobilistes qui ont encore le choix entre les deux carburants a opter pour le supercarburant sans plomb.

Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18395

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4721

Réponse publiée le : 2 janvier 1995, page 71